



## AVENANT À LA SECTION C DU CONTRAT D'ACHEMINEMENT

### ACCORD DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'OFFRE DE SOUSCRIPTION QUOTIDIENNE DE CAPACITÉS JOURNALIÈRES DE LIVRAISON A PREAVIS COURT

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ACCORD DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'OFFRE DE SOUSCRIPTION QUOTIDIENNE DE CAPACITÉS JOURNALIÈRES DE LIVRAISON A PREAVIS COURT			
Version / Révision	Date de publication	Date d'application	Commentaire
1		01/04/2019	



## Sommaire

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>OBJET</b> .....	<b>3</b>
<b>OBLIGATIONS DE GRTGAZ</b> .....	<b>3</b>
Limitation relative à la capacité .....	4
Limitation relative au circuit d'information .....	4
<b>PORTÉE DE LA RÉPONSE DE GRTGAZ</b> .....	<b>4</b>
<b>OBLIGATIONS DE L'EXPÉDITEUR</b> .....	<b>4</b>
<b>PRIX ET FACTURATION</b> .....	<b>4</b>
<b>PLAFOND DE RESPONSABILITÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>DURÉE DE VALIDITÉ DU PRÉSENT CONTRAT</b> .....	<b>5</b>
<b>DROIT APPLICABLE</b> .....	<b>5</b>

ACCORD DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'OFFRE DE SOUSCRIPTION QUOTIDIENNE DE CAPACITÉS JOURNALIÈRES DE LIVRAISON A PREAVIS COURT			
Version / Révision	Date de publication	Date d'application	Commentaire
0	01/04/2019	01/04/2019	



## ENTRE

GRTgaz, Société Anonyme au capital de 620 424 930 euros dont le siège est situé 6, rue Raoul Nordling, 92277 BOIS COLOMBES CEDEX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 440 117 620, représentée par Madame Caroline DANTEC en sa qualité de Directrice Commerciale Adjointe, dûment habilitée à cet effet,,  
Ci-après dénommée GRTgaz,

## ET

XXXXXX, Société Anonyme au capital de XXX XXX XXX Euros, dont le siège est situé x xxx xxxx xxxxxx xxxxx  
xxxx, xxxxx xxxxxxxxxx, immatriculée au RCS de xxxxxx sous le numéro xxx xxx xxx, représentée par Monsieur,  
xxxxxxx xxxxxxxxxx, fonction, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée l'Expéditeur,

## PRÉAMBULE

L'Expéditeur et GRTgaz ont signé un contrat d'acheminement référencé **xxxxxxx** qui permet à l'Expéditeur d'alimenter en gaz le site consommateur **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**. Les termes utilisés avec une majuscule dans le présent avenant ont le sens défini par ce contrat d'acheminement.

## OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GRTgaz s'engage à répondre à une demande de souscription quotidienne de Capacité Journalière de Livraison et d'Acheminement sur le Réseau Régional dans un délai d'un jour calendaire.

Cet avenant concerne le site **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx** dont les références opérationnelles sont les suivantes :

- **LI\*\*\*\***
- **PCE : \*\*\*\*\***

## OBLIGATIONS DE GRTGAZ

GRTgaz s'engage à répondre à une demande de souscription quotidienne dont la date d'effet est le jour J et qui lui parviendrait au plus tard avant 20 h du premier jour calendaire précédant le jour J, en application du contrat d'acheminement.

ACCORD DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'OFFRE DE SOUSCRIPTION QUOTIDIENNE DE CAPACITÉS JOURNALIÈRES DE LIVRAISON A PREAVIS COURT			
Version / Révision	Date de publication	Date d'application	Commentaire
0	01/04/2019	01/04/2019	



La demande peut éventuellement porter sur plusieurs jours consécutifs. Les demandes de souscriptions annuelle et mensuelle ne sont pas concernées par le présent avenant.

#### LIMITATION RELATIVE À LA CAPACITÉ

Les demandes de souscription concernées par le présent accord sont limitées à :

- une capacité journalière de **xx xxx MWh/j (base modulation de 24h)**
- une capacité horaire de **xxxx MWh/h**

Au-delà de ces valeurs, les règles d'allocations et de souscription des capacités de transport en vigueur s'appliquent.

#### LIMITATION RELATIVE AU CIRCUIT D'INFORMATION

Pour être prises en compte par GRTgaz, les demandes de souscription doivent obligatoirement être formulées auprès de GRTgaz par l'intermédiaire du site de réservation TRANS@ctions <https://transactions.grtgaz.com/portail/accueil>

Les réponses de GRTgaz sont effectuées via le site de réservation TRANS@ctions <https://transactions.grtgaz.com/portail/accueil>.

## PORTÉE DE LA RÉPONSE DE GRTGAZ

Une réponse positive de la part de GRTgaz, c'est-à-dire une acceptation de la capacité sur l'ensemble de la période objet de la demande, vaut allocation de la capacité.

En cas de réponse négative, GRTgaz indique, pour information uniquement, la capacité maximale disponible pour chacun des jours sur lesquels porte la demande.

## OBLIGATIONS DE L'EXPÉDITEUR

L'Expéditeur s'engage à s'acquitter de l'ensemble de ses obligations au titre du contrat d'acheminement **XXXXXXXX** pour les capacités allouées par GRTgaz dans le cadre du présent avenant.

## PRIX ET FACTURATION

Le prix est de deux mille (2 000) Euros par an, payable en 1 fois à la souscription du service.

ACCORD DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'OFFRE DE SOUSCRIPTION QUOTIDIENNE DE CAPACITÉS JOURNALIÈRES DE LIVRAISON A PREAVIS COURT			
Version / Révision	Date de publication	Date d'application	Commentaire
0	01/04/2019	01/04/2019	



## PLAFOND DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de GRTgaz dans le cadre du présent avenant est limitée au prix du service tel que défini au précédent paragraphe.

## DURÉE DE VALIDITÉ DU PRÉSENT CONTRAT

Le présent avenant est conclu pour une (1) année à compter du 1<sup>er</sup> xxxxxxxx 2019, sauf en cas de changement d'expéditeur communiqué par le consommateur xxxxxxxxxxxx en cours d'exécution du présent avenant, qui entraîne la résiliation simultanée du présent avenant, sans que l'Expéditeur ne puisse demander aucune indemnité ni un remboursement partiel du prix du service du présent avenant.

Droit applicable

Le droit applicable est celui du contrat d'acheminement.

Fait à Bois Colombes en deux exemplaires, le xx xxxxxxxx 2019.

**Pour GRTgaz**

**Pour l'Expéditeur**

ACCORD DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'OFFRE DE SOUSCRIPTION QUOTIDIENNE DE CAPACITÉS JOURNALIÈRES DE LIVRAISON A PREAVIS COURT			
Version / Révision	Date de publication	Date d'application	Commentaire
0	01/04/2019	01/04/2019	